

COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS DE VOTE

Conformément aux statuts et règlement intérieur du CDTE Moselle adoptés le 26 mai 2008, la commission de surveillance des opérations de vote du CDTE Moselle, composée de Messieurs Bernard SEICHEPINE et Michel BILLAT ainsi que de Madame Nathalie THILL, cette dernière présidentant la dite commission, s'est réunie le jeudi 21 janvier 2010 à 18h00.

En conséquence, la commission émet à l'unanimité les AVIS suivants :

- La candidature de Monsieur Jacques FOURNIE à la présidence du CDTE Moselle ainsi que les candidatures de sa liste au Comité directeur ayant été déposées le 20 janvier 2010 sont valablement recevables.

Sur la candidature de Monsieur Jacques FOURNIE et des candidatures de sa liste au Comité directeur la commission émet, à l'unanimité, l'AVIS suivant :

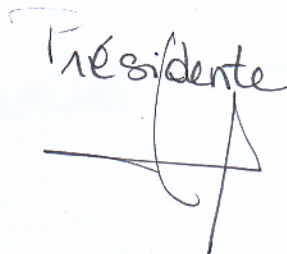
- La candidature de Monsieur Jacques FOURNIE à la présidence du CDTE Moselle ainsi que les candidatures de sa liste au Comité directeur répondent aux conditions d'éligibilité telles que définies aux articles XII et XIII des statuts et à l'article VII du règlement intérieur.

En conséquence la commission de surveillance des opérations de vote du CDTE Moselle invite le président du CDTE Moselle à proclamer la candidature suivante en vue de l'Assemblée Générale électorale du 1^{er} mars 2010 :

- Candidat à la présidence du CDTE Moselle : Jacques FOURNIE
- Candidat au Comité directeur : liste présentée par Jacques FOURNIE

Fait et délibéré à Tomblaine, le 21 janvier 2010.

Nathalie THILL

Présidente


Bernard SEICHEPINE



Michel BILLAT

